



Traité Yebamot

Michna 6 - Chapitre 7

ז,ו כוהן גדול, פעמים שהוא פוסל. כיצד: בת כוהן שנישאת לישראל, וילדה ממנו בת, והלכה הבת ונישאת לכוהן, וילדה ממנו בן--הרי זה ראוי להיות כוהן גדול, עומד ומשמש על גבי המזבח, מאכיל את אימו; ופוסל את אם אימו, וזאת אומרת, לא כבני כוהן גדול, שהוא פוסלני מן התרומה.

Un Cohen Gadol peut parfois ôter le droit de manger de la Terouma. Si une fille de Cohen a épousé un Israélite et qu'ils ont eu une fille ; cette fille s'est mariée à un Cohen et ils ont eu un garçon, celui-ci peut devenir Cohen Gadol et offrir des sacrifices sur l'autel. Il donne le droit à sa mère de manger de la Terouma mais retire ce droit à sa grand-mère ; celle-ci peut dire : qu'il n'y ait pas [beaucoup d'enfants] comme mon fils le Cohen Gadol qui m'ôte le droit de manger de la Terouma.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions